

Association des Auteurs
Éditeurs Réunis
Le Petit Bois
49710 Le Longeron
contact.ecrituriales@gmail.com
http://ecrituriales.com/



FICHE ADHESION

Date :

M^{me} M^r Prénom :

Nom :

Photo

Date naissance :

Adresse :

-

Tél. :

Portable :

Courriel :

(obligatoire ou nom adhérent relais)

Site Internet :

Indiquer les motivations qui vous incitent à rejoindre l'Association, ainsi que toute information qui vous semble intéressante (Personnes que vous connaissez au sein de l'association - Compétences particulières - Ce que vous aimez, vos passions - Des ouvrages que vous avez déjà publiés - etc).

Dans l'association, ceux qui souhaitent publier leurs ouvrages sont auto éditeurs. Ils doivent donc savoir les mettre en forme et les diffuser ou apprendre à le faire. L'objectif d'écrituriales est pour cela l'entraide et le partage de moyens.

Indiquez ci-dessous ce que vous savez déjà faire et quelles sont vos intentions lorsque vous le pourrez :
Oui/Non/Aider (le moment venu).

- ❖ Mettre en forme mon ouvrage, d'autres :
- ❖ Aider des adhérents pour leur mise en forme :
- ❖ Participer au Comité de lecture :
- ❖ Participer à la gestion et à l'animation de l'association :
- ❖ Communiquer des adresses courriel (Lettre Info) : 100 500 plus
- ❖ Aider à la gestion des adresses courriel (compétence Excel) :
- ❖ Participer à la diffusion d'ouvrages d'adhérents :
- ❖ Transmettre régulièrement des informations pour alimenter mes pages personnelles sur le Site :
- ❖ Autre (préciser) :

Avis 1	Oui	Non	Avis 2	Oui	Non	Avis 3	Oui	Non
--------	-----	-----	--------	-----	-----	--------	-----	-----

Adressez votre demande à l'association

Par courriel : contact.ecrituriales@gmail.com

Par courrier *écrituriales* - Association des Auteurs Éditeurs Réunis - Le Petit Bois - 49710 Le Longeron.

La fiche adhésion

C'est le document par lequel le postulant va exprimer ses motivations pour rejoindre l'association et la façon dont il envisage de participer à la vie de l'association. Ce document sera examiné par trois responsables de l'association, membres du Comité d'administration (en cas d'empêchement l'un ou l'autre peut déléguer cette responsabilité à un autre membre de l'association, sous réserve d'accord de la présidente ou du vice-président).

Le postulant est accepté s'il obtient deux avis favorables sur trois. Les informations qu'il a données quant à ses motivations et ses participations envisageables l'engagent moralement vis-à-vis de l'association. Son adhésion est effective lorsque le règlement de l'association signée par lui-même et le règlement de sa cotisation auront été reçus par l'association. Un reçu lui est alors adressé avec le mot de passe donnant accès à l'espace Membres.

Pour des raisons pratiques, le postulant peut adresser à l'association les trois documents en même temps (fiche adhésion, règlement signé, chèque de cotisation). En cas de refus, le chèque ne sera pas encaissé et sera détruit.

Nota : notre dispersion géographique et la quantité d'informations que nous avons à nous transmettre les uns les autres nécessitent l'utilisation de courriels. C'est une condition indispensable pour adhérer à l'association. Cette règle sera appliquée systématiquement, sauf si le postulant trouve au sein de l'association un adhérent qui acceptera d'être son relais pour toutes les informations le concernant, qu'elles lui soient adressées ou qu'il les adresse lui-même à l'association ou à d'autres adhérents. Le nom de l'adhérent relais et son adresse courriel devront être portés sur la fiche adhésion. L'adhérent relais devra confirmer son accord, par écrit, à l'association.

En même temps que sa demande d'adhésion, le postulant devra adresser à l'association, par courriel, une photo, récente, permettant de l'identifier, sous format JPEG.